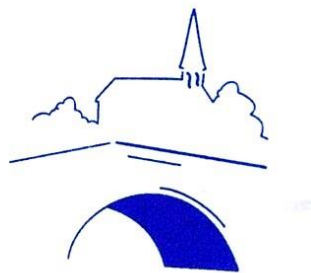


Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2020



– Commune de Vaxoncourt –

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la commune. La présente note répond donc à cette obligation.

Code Général des Collectivités Territoriales – Extrait de l'article L. 2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'état portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année antérieure, soit dans le cas présent, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Capavenir Vosges.

Section de fonctionnement –

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

	Libellé	Montant réalisé
DEPENSES	Charges à caractère général	87 072,73 €
	Charges de personnel, frais assimilés	102 240,26 €
	Atténuations de produits	18 968,00 €
	Autres charges de gestion courante	36 623,11 €
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	243 904,10 €
	Charges financières	1 254,72 €
	Charges exceptionnelles	452,00 €
	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €
	Dépenses imprévues	/
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	245 610,82 €
	Virement à la section d'investissement	/
	Opération d'ordre en sections (amortissements)	31 062,26 €
	Opération d'ordre intérieur de section	/
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	31 062,26 €
TOTAL	276 673,08 €	

Pour notre commune, les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les frais d'entretien des bâtiments communaux, les dépenses en matière d'énergie et de consommation d'eau, les fournitures scolaires et administratives, les prestations de service effectuées et les intérêts de l'emprunt en cours. Elles s'élèvent à **245 610,82 €**.

Parmi les postes de dépenses les plus importants (hors personnel et charges), on notera :

- entretien, réparations de voiries (18 075,60 €),
- achat de prestation de service – repas cantine (13 957,72 €),
- énergie et électricité (7 027,72 €),
- combustibles (5 919,49 €),
- fournitures de petit équipement (5 059,20 €)
- autres contributions : Groupement Forestier de la Foresterie et SMIC des Vosges (8 280,00 €),
- FNGIR (18 734 €).

	Libellé	Montant réalisé
RECETTES	Atténuations de charges	3 969,40 €
	Produits des services, domaine et ventes diverses	26 337,75 €
	Impôts et taxes	162 658,48 €
	Dotations et participations	93 281,66 €
	Autres produits de gestion courante	23 777,75 €
	Total des recettes de gestion courante	310 025,04 €
	Produits financiers	5 203,63 €
	Produits exceptionnels	15 553,95 €
	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	330 782,62 €
	Opération d'ordre en sections	0,00 €

	Opération d'ordre intérieur de section	0,00 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €
	TOTAL	330 782,62 €

Les recettes de fonctionnement correspondant aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie périscolaire, location de la salle polyvalente, loyers des logements et des terrains communaux, impôts locaux, dotations versées par l'Etat...). Elles s'élèvent à **330 782,62 €**.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité directe :

En raison du contexte sanitaire, les taux des impôts locaux pour l'année ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2020 (Etat de notification 1259),

- Taxe sur le Foncier Bâti - 17,27 % : 33 107 €
- Taxe sur le Foncier Non bâti - 19,76 % : 4 130 €

La taxe d'habitation sur les logements vacants a été instaurée par délibération du conseil municipal en 2017. Les bases de la taxe d'habitation sur les logements vacants s'élèvent à 11 490 €.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le montant de la Taxe d'Habitation compensé par l'Etat s'élève à 32 752 €.

Le récapitulatif des produits issus des rôles généraux et des impôts auto-liquidés 2020 pour la collectivité de Vaxoncourt (Etat récapitulatif 1386 – RC) se détaille ainsi :

- Taxe d'habitation : 31 884 €
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 1 245 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33 123 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4 140 €

- Les dotations versées par l'Etat,

- Dotation Globale de Fonctionnement : 46 354 €
- Dotation de Solidarité Rurale : 20 715 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 7 973 €
- Dotations aux Elus locaux : 4 550 €.

En raison de la baisse de la population (chiffres INSEE) et malgré l'effort de solidarité en faveur du monde rural, la commune a perdu la part cible de la Dotation de Solidarité Rurale soit environ 9 000 €. La commune était jusqu'à présent éligible à ce dispositif.

- Les recettes encaissées au titre des présentations fournies à la population.

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la diminution importante puis de la stagnation des dotations de l'Etat :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation Globale de Fonctionnement	67 610 €	66 241 €	60 269 €	54 417 €	50 093 €	48 546 €	47 128 €	46 354 €

- **de l'évolution du Fonds Unique de Compensation de la Taxe Professionnelle :**

	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds Unique Comp. TP	58 902,39 €	17 919,96 €	14 819,18 €	15 491,12 €	16 299,12 €

2017	2018	2019	2020
0,00 €	25 383,23 €	9 367,17 €	9 270,19 €

Il convient de préciser que le Fonds Unique de Compensation de la Taxe professionnelle a fait l'objet d'un premier versement en février : 15 152,89 € au titre de l'année 2017 (rattrapage) et en novembre : 10 230,34 € au titre de l'année 2018.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 1 081 376,05 €, correspondant aux recettes de l'année 2020 pour 330 782,62 €, auxquelles s'ajoutent 750 593,43 € d'excédent de fonctionnement reportés de l'année 2019.

Section d'investissement –

Le budget d'investissement prépare et engage l'avenir de la commune. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à préserver et à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux (structures déjà existantes, en cours de création, ou à réaliser).
- **en recettes** : on notera notamment,
 - les **recettes patrimoniales** telles que celles perçues en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement),
 - et les **subventions d'investissement** perçues par la commune pour la mise en œuvre d'un projet structurant à l'échelle communale ou à vocation intercommunale (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Conseil Départemental des Vosges, Conseil Régional...).

Les principales dépenses inscrites au budget de l'année 2020 sont les suivants :

- Annonce légale – modification du Plan Local d'Urbanisme (200,78 € T.T.C.),
- Solde de la participation communale aux travaux de renouvellement de la canalisation potable « rue de la Moselle » – 130 ml – par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Nomexy (592,14 €),
- Participation communale aux travaux de réhabilitation de l'éclairage public (2018) – tranche 2 « rue et chemin du Moulin, le Palton et Grande rue » (18 163,96 €),
- Pose de stores – salle de classe (4 357,80 T.T.C.),
- Remplacement de la porte d'entrée (1 784,20 € T.T.C.) et de la porte de garage (4 372,50 € T.T.C.) des appartements communaux 276 et 280, Grande rue.
- Achat de panneaux de signalisation routière (90,82 € T.T.C.),
- Renforcement de la défense incendie « rue du Moulin » et « rue du Pont » (6 372,00 € T.T.C.),
- Acquisition de divers matériels pour le R.P.I.C. du Durbion :
 - Plastifieuse (151,08 € T.T.C.),
 - Mobilier – Vestiaire (582,65 € T.T.C.).
- Remplacement du lave-vaisselle – salle communale (1 680,00 € T.T.C.),
- Acquisition de guirlandes de Noël (2 364,00 € T.T.C.) et de décors d'occasion (100,00 €),
- Installation d'un défibrillateur, place de la Mairie (1 699,20 € T.T.C.),
- Construction d'un bâtiment neuf à vocation principale de cantine scolaire (23 730,00 € T.T.C.),
- Consignation auprès de la Caisse des dépôts et de consignation de l'indemnité compensatrice – procédure de bien en état d'abandon manifeste (47 000 €),

D'un montant global estimé à 467 143,01 € H.T. (hors assurances), le projet de construction d'un bâtiment neuf à vocation principale de cantine scolaire a débuté le 11 janvier 2021. La commune a déjà engagé les dépenses liées aux études préalables à la construction :

Maîtrise d'ouvrage – Architecte (Vosges Architecture) :	11 315,00 € H.T.	13 578,00 € T.T.C.
B.O.A.M.P. – Annonce légale (Appel d'offres) :	720,00 € H.T.	864,00 € T.T.C.
Etude thermique – EFFIMAIT :	1 850,00 € H.T.	2 220,00 € T.T.C.
Etude de sol – GEOTEC :	2 120,00 € H.T.	2 544,00 € T.T.C.
Bureau de contrôle – DEKRA :	870,00 € H.T.	1 044,00 € T.T.C.
Bureau d'exécution structure béton – BET SIGMA :	2 900,00 € H.T.	3 480,00 € T.T.C.
	-----	-----
	19 775,00 € H.T.	23 730,00 € T.T.C.

Vue d'ensemble du budget d'investissement :

	Libellé	Montant réalisé
DEPENSES	Stocks	0,00 €
	Immobilisations incorporelles	200,78 €
	Subventions d'équipement versées	18 756,10 €
	Immobilisations corporelles	23 554,25 €
	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
	Immobilisations en cours	23 730,00 €
	Total des dépenses d'équipement	0,00 €
	Total des dépenses d'investissement	66 241,13 €
	Dotations, Fonds divers Réserves	0,00 €
	Subventions d'investissement	0,00 €
	Emprunt et dettes assimilées	21 511,04 €
	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00 €
	Participations et créances rattachées	0,00 €
	Autres immobilisations financières	47 000,00 €
	Dépenses imprévues	/
	Total des dépenses financières	68 511,04 €
	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	134 752,17 €
	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
	Opérations patrimoniales	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00 €
TOTAL	134 752,17 €	

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 134 752,17 €.

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif 2020 dans la colonne « restes à réaliser ». L'état des restes à réaliser 2019 à 58 425 € :

- Dépôts et cautionnements (165) : 375,00 €
- Subventions d'équipement (2041582) : 36 000,00 €
- Terrains nus (2111) : 50,00 €
- Immobilisations en cours – construction (2313) : 22 000,00 €.

Par délibération du 31 janvier 2020, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement (article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) avant l'adoption du Budget primitif 2020. Des crédits, à hauteur de 15 300 €, ont ainsi été ouverts :

- Compte budgétaire 2188 – Acquisition d'un lave-vaisselle pour un montant de 2 200 € T.T.C.
- Compte budgétaire 21578 – Pose d'un poteau incendie pour un montant de 5 000 € T.T.C.

- Compte budgétaire 21578 – Acquisition de signalisation routière pour un montant de 100 € T.T.C.
- Compte budgétaire 2132 – Logements communaux : pose de portes pour un montant de 8 000 € T.T.C.

Par délibération du 19 février 2020, le conseil municipal a décidé d'engager une somme complémentaire de 2 000 € T.T.C. à celle déjà engagées au compte budgétaire 21578 pour la pose d'un poteau incendie.

Selon les textes applicables, il est rappelé que le total des crédits ouverts ne peut pas excéder le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas pris en compte ici. En 2019, le montant budgété (dépenses d'investissement hors chapitre 16) s'élevait à 300 620 €.

Pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école, la commune a souscrit un emprunt de 200 000 € sur 10 ans à un taux de 0,90 % (juin 2017). Son remboursement est réparti équitablement entre les communes de Vaxoncourt et Domèvre sur Durbion conformément à la convention scolaire qui les lie.

	Libellé	Montant réalisé
RECETTES	Stocks	0,00 €
	Subventions d'investissement	23 924,84 €
	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
	Immobilisations incorporelles	0,00 €
	Subventions d'équipement versées	0,00 €
	Immobilisations corporelles	0,00 €
	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
	Immobilisations en cours	0,00 €
	Total des recettes d'investissement	23 924,84 €
	Dotations Fonds divers et réserves (hors 1068)	8 677,78 €
	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
	Autres Subventions d'investissement non transf.	0,00 €
	Dépôts et cautions reçues	1 872,00 €
	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00 €
	Participations et créances rattachées	0,00 €
	Autres immobilisations financières	0,00 €
	Produits des cessions d'immobilisations	/
	Total des recettes financières	10 549,78 €
	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	34 474,62 €
	Opération d'ordre entre sections (dont amortissements)	31 062,26 €
	Opérations patrimoniales	0,00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	31 062,26 €
TOTAL	65 536,88 €	

Le volume des recettes réelles d'investissement est de 34 474,62 €. Les principales recettes sont :

- le FCTVA : 7 759,53 €
- les subventions diverses perçues :
 - Région : 0,00 €
 - Département : 0,00 €
 - Subventions autres communes (Domèvre sur Durbion) : 16 386,38 €
 - Subventions du GPF de rattachement (Fonds de concours CAE) : 5 302,00 €

- Subventions autres groupements (Certificat d'Economie d'Energie – Tranche 1 EP) : 2 236,46 €
- Dotations Equipement des Territoires Ruraux : 0,00 €.

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 294 910,07 €, correspondant aux recettes de l'année 2020 pour 65 536,88 €, auxquelles s'ajoutent 229 373,19 € d'excédent d'investissement reportés de l'année 2019.

RECAPITULATIF

FONCTIONNEMENT –		INVESTISSEMENT –	
Recettes 2020	330 782,62 €	Recettes 2020	65 536,88 €
Dépenses 2020	276 673,08 €	Dépenses 2020	134 752,17 €
	-----		-----
Résultat de l'exercice Excédent	54 109,54 €	Résultat de l'exercice Déficit	69 215,29 €
Excédent 2019	750 593,43 €	Excédent 2019	229 373,19 €
	-----		-----
Résultat 2020, excédent	804 702,97 €	Résultat 2020, excédent	160 157,90 €

Etat des restes à réaliser –

Au 31 décembre 2020, l'état des restes à réaliser qui liste les dépenses d'investissement, engagées mais non mandatées est estimé à 175 750,00 € :

- Subventions d'équipement (2041582) : 5 800,00 €
- Terrains nus (2111) : 1 200,00 €
- Terrains bâtis (2115) : 17 000,00 €
- Matériel de bureau et informatique (2183) : 250,00 €
- Autres immobilisations corporelles (2188) : 1 500,00 €
- Immobilisations en cours – construction (2313) : 150 000,00 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats. Ils contribuent à l'équilibre du budget.

Affectation de résultat 2020 –

Excédent de fonctionnement, compte 002, recettes :	789 110,87 €
Excédent d'investissement, compte 001, recettes :	160 157,90 €
Affectation en réserves, compte 1068, recettes :	15 592,10 €

– Budget FORET –

Section de fonctionnement –

L'excédent de l'exercice 2020 s'élève à 1 676,43 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'année antérieure pour un montant de 19 900,96 €.

Tandis que la vente de bois aux habitants s'élève à 1 060 € et de la location des chasses à 335,70 €, les autres recettes sont issues de la vente des bois (chablis et états d'assiette antérieurs) dans les parcelles 1 et 4 (délibération du 19 juin 2020) situées sur le ban forestier du lieudit « Le Trial ». Sachant que le budget « Forêt » est assujéti à la T.V.A., les écritures s'entendent H.T.

Les dépenses correspondent notamment :

- à la Contribution Volontaire Obligatoire et à la contribution à l'hectare : 85,04 €,
- aux frais de gardiennage versés à l'ONF (12 % des recettes de l'année N – 1) : 824,06 €.

On notera également le remboursement de l'intérêt de l'emprunt souscrit par la commune pour une durée de 30 ans pour le reboisement de la forêt communale suite à la tornade de juillet 1983 – 9,62 €.

Section d'investissement –

La seule dépense inscrite dans cette section est liée au remboursement de l'annuité de l'emprunt dont il est fait référence dans le paragraphe ci-dessus (1 920,66 €). Quant aux recettes qui s'élèvent à 1 915,87 €, elles correspondent au besoin de financement de la section d'investissement à la fin de l'exercice 2019 en raison d'un résultat déficitaire de 1 915,87 €.

RECAPITULATIF –

FONCTIONNEMENT –		INVESTISSEMENT –	
Recettes 2020	2 595,89 €	Recettes 2020	1 915,87 €
Dépenses 2020	919,46 €	Dépenses 2020	1 920,66 €
	-----		-----
Résultat de l'exercice Excédent	1 676,43 €	Résultat de l'exercice Déficit	4,79 €
Excédent 2019	19 900,96 €	Déficit 2019	1 915,87 €
	-----		-----
Résultat 2020, excédent	21 577,39 €	Résultat 2020, déficit	1 920,66 €

Affectation du résultat 2020 –

Excédent de fonctionnement, compte 002, recettes :	19 656,73 €
Déficit d'investissement, compte 001, recettes :	1 920,66 €
Affectation en réserves, compte 1068, recettes :	1 920,66 €

– Budget CCAS –

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place différentes actions en faveur :

- des personnes âgées de 65 ans et plus de la commune :
 - repas annuel du « Plus bel âge »,
 - colis à la doyenne et au doyen offert à leur anniversaire.

- des jeunes :
 - fête de la Saint Nicolas,
 - coup de pouce aux jeunes,
 - bourse au permis de conduire automobile.

Pour faire face à ses dépenses, le C.C.A.S. bénéficie d'une subvention de 5.000 € du budget principal de la commune. En raison du contexte sanitaire, le traditionnel repas du « Plus bel âge » n'a pas pu être organisé. Aussi, la ventilation des dépenses correspondantes est détaillée ci-dessous :

Compte 6232 – Fêtes et cérémonie : 489,47 €

Festivités de la « Saint Nicolas » : 454,58 €
Colis aux doyens : 34,89 €

Compte 6562 – Aides : 950,00 €

Aide financière (0) : 0,00 €
Bourse au permis de conduire (2) : 170,00 €
Coup de pouce aux jeunes (2 – 2019 / 24 – 2020) : 780,00 €

Fonds de solidarité : 200,00 €

URSSAF : 100,00 €

Assurances : 335,10 €

RECAPITULATIF –

FONCTIONNEMENT –	
Recettes 2020	5 000,00 €
Dépenses 2020	2 074,57 €

Résultat de l'exercice Excédent	2 925,43 €
Excédent 2019	10 506,17 €

Résultat 2020, excédent	13 431,60 €